

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



**RAPPORT D'EVALUATION  
INSTITUTIONNELLE EXTERNE EN VUE DE  
L'OBTENTION DE L'AGREMENT DEFINITIF DE  
L'INSTITUT AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT  
LOCAL (IADL)**

**L'équipe d'évaluation :**

- Dr. Mohamed Moro KOITA, Président
- Pr. Abdoulaye SAMB 2, Membre
- M. Sémou SOW, Membre

**Signature :**

**Pour l'Equipe, le Président**

**Février 2016**

## Table des matières

Introduction .....	3
1. Présentation de l'institution.....	3
2. - Appréciation générale du rapport d'auto-évaluation. ....	3
3. - Description de la visite.....	4
4- Appréciation de l'EPES au regard des standards de qualité de l'ANAQ-SUP.....	4
5. - Points forts .....	12
6. - Points faibles à améliorer .....	12
7. Appréciations générales de l'École .....	12
8. Recommandations à l'établissement .....	12
9. Recommandations à l'ANAQ .....	13
10. Proposition d'avis.....	13

## **Introduction**

La mission d'évaluation institutionnelle de l'Institut Africain de Développement Local (IADL) entre dans le cadre de la procédure d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur au Sénégal. La mission a été conduite par une équipe d'experts évaluateurs externes composée du Professeur Abdoulaye SAMB de la Faculté des Sciences et Techniques, de M. Sémou SOW de l'École Nationale d'Economie Appliquée et du Dr Mohamed Moro KOITA de l'École Supérieure Polytechnique. Après avoir pris connaissance du rapport d'auto-évaluation, l'équipe d'experts s'est rendue à Thiès le mercredi 16 décembre 2015. Le présent rapport fait le point de l'évaluation externe de l'IADL.

### **1. Présentation de l'institution**

L'IADL est situé dans le quartier du 10e RIAOM en face de l'UFR de Santé de l'Université de Thiès sur une rue d'accès facile et bien fréquentée. L'Institut est logé dans deux maisons accolées, l'enseigne est bien visible. Sur la droite de l'allée menant au hall d'entrée, un espace de détente et de restauration est aménagé pour les étudiants. Après le hall on accède au bloc administratif comprenant une salle de réunion qui sert également de salle de cours. Les salles de cours, la bibliothèque, un deuxième de détente, une cuisine se trouvent dans la seconde maison.

L'IADL a été créé par Monsieur Alioune Niang MBAYE après une analyse holistique du contexte national. Il a positionné son projet d'établissement privé d'enseignement supérieur (EPES) dans la formation de techniciens supérieurs en développement local et décentralisation. Un plan stratégique décrit l'orientation, la mission, les objectifs et les stratégies de développement de l'IADL. L'agrément provisoire n°155/MESR/DGES/DESP du 08 avril 2013 permet à IADL d'offrir des diplômes post-bac de Licence professionnelle en santé communautaire et de Licence professionnelle en développement local.

La gouvernance est conduite par deux organes, le Conseil scientifique et la Direction Générale. Sous la responsabilité du Directeur général, il y a un comptable, un Directeur des Études, un Chef des Services administratifs, une Assistante de direction chargée de la communication, du marketing, de l'hygiène et du partenariat qui ont tous des contrats de prestations de services. L'organigramme présenté à la visite révèle des cumuls de fonctions et une lisibilité très confuse des relations entre les différents organes et du fonctionnement de l'Institut.

Au fil des entretiens et de la visite, l'équipe des experts a constaté que seul le Directeur général, déclarant responsable, maîtrise la vision, la mission et les objectifs de l'Institution.

### **2. - Appréciation générale du rapport d'auto-évaluation.**

Le rapport d'auto-évaluation est bien rédigé et de lecture aisée. Toutefois, les réponses à certains standards n'ont pas fait l'objet d'analyse ou de justificatifs. Les évaluateurs ont regretté l'absence de membres du comité de pilotage notamment son président.

### 3. - Description de la visite

#### 3.1 Déroulement de la visite

L'équipe des experts évaluateurs externes a quitté Dakar à 7 h du matin pour arriver sur le site de l'IADL à 8 h 40. Averti de notre arrivée imminente, le gardien de l'Institut nous attendait à l'entrée. Il nous a dirigés vers l'assistante de direction qui nous a introduits dans le bureau du Directeur. Après la présentation de l'équipe, le président lui a fait part de l'agenda de la visite, tout en lui notifiant le souhait de l'équipe de commencer par la visite de l'Institut. La visite guidée de l'établissement a aussitôt démarré sous la conduite de Directeur général avec la présence du Directeur des études et d'un prestataire de service, Monsieur Sidibé. C'est à 9 h 30, à la fin de la visite des lieux, que la présentation de l'établissement et les échanges entre les experts et les membres de l'équipe ayant conduit l'auto-évaluation ont duré plus de deux heures trente. Par la suite, successivement, ont eu lieu les entretiens avec des enseignants, des PATS et enfin des étudiants pour se terminer à 15 h. Après une concertation entre experts, la séance de restitution a débuté à 15 h 30 pour se terminer à 16 h 30. Après avoir pris congé des hôtes, les experts ont repris le chemin du retour en s'arrêtant à la Station EDK, à la sortie de Thiès, pour se restaurer.

#### 3.2 Appréciation de la visite

Les experts ont apprécié l'atmosphère de travail empreinte de rigueur. Ils ont cependant déploré l'absence du Président du Conseil scientifique et celle du Président du comité de pilotage. Ils ont remarqué l'engagement du Directeur et son souhait d'améliorer la gestion et le fonctionnement de l'IADL malgré les moyens limités. Il a acheté la deuxième maison et a un projet d'édifier sur les lieux un immeuble plus fonctionnel. Les enseignants sont constitués en quasi-totalité de prestataires de services. Ceux que nous avons rencontrés n'ont signé ni contrat ni protocole avec l'Institut. Le Directeur ambitionne cependant d'avoir 10 % de PER permanent. Il fait l'effort de recruter des hommes et femmes impliqués dans la décentralisation, il a également établi des accords de coopération avec des groupements d'ouvriers et des organisations nationales et internationales.

Deux extincteurs non à jour existent. Les toilettes séparées pour hommes et femmes sont propres. Les indications sur les issues de secours sont affichées sur les murs, mais il existe au milieu du couloir menant vers la sortie de secours une butée qui pourrait constituer un danger en cas d'urgence.

### 4- Appréciation de l'EPES au regard des standards de qualité de l'ANAQ-SUP

<b>Champ d'évaluation 1 : Stratégie, organisation, fonctionnement et gestion de la qualité au sein de l'institution</b>
---

<i>Standard 1.01:</i> L'institution s'est dotée d'une mission publique comprenant ses objectifs en matière d'enseignement et de recherche et déterminant sa position dans l'environnement académique et social. L'institution dispose d'un plan stratégique
---

Appréciation globale du standard
----------------------------------

Les documents portant création de l'Institut et le plan stratégique existent. L'Institut dispose
--

d'un plan stratégique depuis 2011 et la version 2013-2017 de ce plan nous a été fournie. Dans ce document, la mission et les objectifs de formation sont clairement indiqués. Ils positionnent l'institution dans le domaine du développement durable, communautaire et participatif. Par son implantation et ses frais d'écologie, IADL est attrayant tant au niveau local que national.

#### **Atteint**

**Standard 1.02 :** Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminés. Le PER est impliqué dans les processus décisionnels qui concernent l'enseignement et/ou la recherche.

Appréciation globale du standard :

L'IADL dispose en matière décisionnelle d'un règlement intérieur et d'un organigramme qui définit les relations entre les différents organes et leur hiérarchisation. Le déclarant responsable est le Directeur général de l'EPES. Toutefois, les responsabilités pédagogiques et celles de direction ne sont pas distinctes. Ce qui conduit à des confusions de rôle.

Un certain nombre de personnel permanent et d'universitaires sont membres du conseil scientifique. Notre visite nous a permis de ne rencontrer sur les cinq (5) membres que les deux qui font partie de l'équipe dirigeante d'IADL. Les PV des différentes réunions sont fournis, mais aucun n'est signé. Le Directeur et le Directeur des études, qui sont tous les deux des enseignants, ont un rôle prépondérant dans la prise de décision pédagogique.

#### **Non Atteint**

**Standard 1.03 :** L'institution dispose des personnels, des structures ainsi que des ressources financières et matérielles lui permettant de réaliser ses objectifs en fonction de son plan stratégique.

Appréciation globale du standard :

Les relations entre les différentes structures qui apparaissent dans l'organigramme ne sont pas clairement établies. La visite ne nous a pas permis de constater l'existence d'une Direction de l'Administration et des Finances (DAF) (cf. page 10 du rapport d'auto-évaluation), nous avons vu un comptable et une responsable des affaires administratives dont les tâches devraient être mieux définies. Il n'existe pas une cellule interne d'assurance qualité. Le personnel permanent est très limité et le personnel enseignant membre des dites structures est composé de vacataires ce qui rend difficile un fonctionnement des organes tels que définis par l'organigramme.

Le budget opérationnel provient principalement des frais de scolarité des étudiants. Toutefois, pour la réalisation de son plan de développement (extension des locaux), l'IADL compte faire appel à un partenaire bancaire.

#### **Non atteint**

**Standard 1.04 :** Les sources du financement et leurs conditions sont transparentes et ne restreignent pas l'indépendance décisionnelle de l'institution en matière d'enseignement et de recherche.

Appréciation globale du standard :

Les sources de financement et les procédures de décaissement semblent transparentes et bien gérées. Il est cependant nécessaire de faire certifier les comptes par un cabinet indépendant et inscrit à l'ordre national des experts comptables et comptables agréés (ONECCA).

<b>Atteint</b>
<b>Standard 1.05</b> : L'institution dispose d'un système d'assurance qualité.
Appréciation globale du standard : L'institution ne dispose pas d'une Cellule Interne d'Assurance Qualité. La CIAQ n'apparaît pas dans l'organigramme, son responsable n'est pas connu et enfin, l'équipe des experts n'a pu disposer d'acte de nomination ou des PV de réunion de cette structure.
<b>Non Atteint</b>
<b>Standard 1.06</b> : L'institution a mis en place des mécanismes pour prévenir, et/ou solutionner les conflits.
Appréciation globale du standard : Les organes de prévention et de résolution des conflits listés à la page 12 du rapport d'auto-évaluation ne sont pas fonctionnels. L'institut dispose d'un règlement intérieur, et donc certainement d'un conseil de discipline, mais le conseil des professeurs n'est pas fonctionnel et le service d'assistance social n'existe pas.
<b>Non atteint</b>

<b>Champ d'évaluation 2 : Offre d'études et de formation</b>
<b>Standard 2.01</b> : L'institution offre des enseignements conduisant à l'obtention de diplômes académiques ou professionnels avec des objectifs d'études et de formation déterminés. Ils s'intègrent dans l'offre d'études et de formation supérieure existante dans l'institution et au niveau national ou la complètent de façon judicieuse.
Appréciation globale du standard : L'IADL offre des formations en licences professionnelles et en masters dans les filières suivantes : Développement local et communautaire, avec des options en décentralisation et développement participatif, en gestion de projets et développement participatif et développement communautaire. L'IADL offre également des formations à la carte et des Masters professionnels. Ces formations conduisent à l'obtention de la licence et au master. Toutes les maquettes fournies ne sont pas conformes aux textes sur le système LMD.
<b>Non atteint</b>
<b>Standard 2.02</b> : L'institution participe aux échanges nationaux et internationaux d'étudiant(e) s, d'enseignants.
Appréciation globale du standard : Bien que les formations soient organisées sous forme de crédits capitalisables, aucune mobilité (en termes d'échanges d'étudiants avec des institutions d'enseignement supérieur) nationale ou internationale n'est encore observée. IADL devrait mettre à profit la présence de plusieurs établissements d'enseignement supérieur dans la région et les universités de Thiès et Alioune DIOP de Bambey pour développer des programmes de mobilités et de partenariat.
<b>Non atteint</b>

<p><b>Standard 2.03</b> : L'institution a défini les conditions pour l'obtention des attestations et des diplômes académiques. Elle veille au respect de ces conditions.</p>
<p>Appréciation globale du standard :</p> <p>L'absence de règlement pédagogique écrit et publié ne permet pas d'attester que les conditions d'obtention des diplômes et des attestations sont claires. Le directeur des études et le chef des services administratifs devraient veiller à la signature des PV de jury par les différents membres.</p> <p><b>Non Atteint</b></p>
<p><b>Standard 2.04</b> : L'institution organise le suivi du cursus pédagogique de ses étudiants(es) et l'insertion professionnelle de ses diplômés. L'institution exploite les informations collectées périodiquement auprès de ses étudiants (es) et de ses diplômés.</p>
<p>Appréciation globale du standard :</p> <p>L'évaluation des enseignements n'est pas normalisée.</p> <p>Aucune structure ne gère l'insertion professionnelle des étudiants et les partenariats avec les acteurs du développement local ne sont pas formalisés.</p> <p><b>Non Atteint</b></p>
<p><b>Standard 2.05</b> : L'institution évalue périodiquement ses programmes pour s'assurer de leur qualité (auto-évaluation).</p>
<p>Appréciation globale du standard :</p> <p>Le Conseil Pédagogique est chargé de cette auto-évaluation périodique. Bien que placée sous la responsabilité d'un professeur d'université, cette structure ne comprend pas des personnalités universitaires du domaine. Les PV de réunion ne mentionnent pas à l'ordre du jour de points sur l'évaluation qualitative des programmes.</p> <p><b>Non atteint</b></p>
<p><b>Champ d'évaluation 3 : Recherche</b></p>
<p><b>Standard 3.01</b> : les activités actuelles de recherche de l'institution concordent avec son plan stratégique et correspondent aux standards internationaux</p>
<p>Appréciation globale du standard :</p> <p>L'institut, compte tenu de ses moyens financiers, du personnel enseignant composé pour l'essentiel de vacataires-n'a pas d'activités de recherche.</p> <p><b>Non atteint</b></p>
<p><b>Standard 3.02</b> : l'institut garantit l'intégration des connaissances scientifiques actuelles dans la formation</p>
<p>Appréciation globale du standard :</p> <p>La prise en compte de l'acte 3 de décentralisation dans les enseignements relève de la prise en compte d'un changement du cadre réglementaire et non de l'intégration des connaissances scientifiques actuelles ou nouvelles.</p> <p><b>Non atteint</b></p>

<b>Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)</b>
<b>Standard 4.01</b> : Les procédures de sélection, de nomination et de promotion du PER sont conformes à la législation nationale et aux normes du CAMES et communiquées publiquement. En ce qui concerne le corps enseignant, il est tenu compte aussi bien des compétences didactiques que des qualifications scientifiques.
Appréciation globale du standard Il n'a pas de procédure réglementée et publiée de sélection du PER, pas d'appel d'offres et pas de commission de classement des dossiers. Le dossier d'un candidat devrait au moins être composé d'une lettre de motivation, d'un CV et de la photocopie légalisée du dernier diplôme ou du certificat de travail attestant de l'aptitude à enseigner dans le domaine. Le PER est composé en majorité de vacataires ou de professionnels. Il n'y a pas de personnel de Recherche. Pour le personnel enseignant, le diplôme et l'expérience sont pris en compte dans la sélection, mais la copie du diplôme n'est pas fournie par les demandeurs. <b>Non atteint</b>
<b>Standard 4.02</b> : L'institution régleme la formation continue et le perfectionnement du PER sur les plans didactique et professionnel.
Appréciation globale du standard : Il n'y a pas encore de politique de formation continue puisque l'essentiel du PER est composé de vacataires. <b>Non Atteint</b>
<b>Standard 4.03</b> : L'institution conduit une politique durable de la relève.
Appréciation globale du standard : N'ayant pas de structures de recherche ou de politique de perfectionnement, IADL n'a pas encore une politique de la relève, d'autant plus qu'il ne fait appel qu'à des vacataires. <b>Non atteint</b>
<b>Standard 4.04</b> : L'institution offre l'accès à un service de conseil en plans de carrière.
Appréciation globale du standard : IADL n'offre aucun service de conseil en plan de carrière. <b>Non atteint</b>
<b>Champ d'évaluation 5 : Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS)</b>
<b>Standard 5.01</b> : Les procédures de recrutement et de promotion du personnel administratif, technique et de service (PATS) sont réglementées et publiées.
Appréciation globale du standard : Les procédures de recrutement et de promotion du personnel administratif, technique et de service ne sont réglementées par aucun texte publié, aucun PV de réunion. Ce personnel est essentiellement composé de prestataires de services et non de salariés <b>Non atteint</b>



**Standard 5.02** : L'institution garantit la formation continue et le perfectionnement du personnel Administratif, Technique et de Service (PATS).

Appréciation globale du standard :

Le rapport d'auto-évaluation indique une procédure de mise en formation continue des agents à travers leur participation à des ateliers.

Aucun document mettant en place une telle politique n'est publié. Il n'y a pas encore de politique de perfectionnement du PATS.

**Non atteint**

### **Champ d'évaluation 6 : Étudiant(e) s**

**Standard 6.01** : Les conditions et les procédures d'admission dans les programmes d'études et de formation de l'institution sont conformes aux textes et publiées.

Appréciation globale du standard :

Aucun document ne précise les procédures d'admission des étudiants. Le rapport d'auto-évaluation et les discussions établissent qu'en L1 sont admis les titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent et des candidats ayant le niveau du Baccalauréat. L'accès à la première année de Licence par ceux qui ont le niveau baccalauréat n'est pas conforme aux textes en vigueur. L'accès à la L2 n'est pas clair non plus, puisqu'à notre avis, il n'existe pas de diplôme équivalent au BAC +1, mais plutôt un système de crédits transférables. De plus, l'accès des professionnels à la licence professionnelle devrait respecter le cadre réglementaire qui à ce jour ne prévoit pas la validation des acquis ou de l'expérience.

**Non Atteint**

**Standard 6.02** : *L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.*

Appréciation globale du standard :

Les effectifs des formations montrent qu'il y a un plus grand attrait des femmes pour les métiers auxquels l'IADL forme ses étudiants avec en L3, 18 femmes sur un total de 30 étudiants ; en L2, 8 femmes sur un total de 8 étudiants (soit 100 % de l'effectif) et en L1, 9 étudiantes sur un total de 19 étudiants (cf. page 22 du rapport d'auto-évaluation).

**Atteint**

**Standard 6.03** : l'institution observe la progression des étudiants (es) dans leur cursus ainsi que la durée des études.

Appréciation globale du standard :

L'annexe 10 du rapport d'auto-évaluation permet d'affirmer que les étudiants d'une cohorte finissent ensemble la licence.

**Atteint**

**Standard 6.04** : Les taux d'encadrement doivent permettre que les objectifs de formation de l'institution et de chacune des unités qui la composent puissent être atteints.

Appréciation globale du standard :

Le rapport d'auto-évaluation ne donne pas de statistiques sur le taux d'encadrement. L'effectif des étudiants de l'IADL n'est pas le même suivant les différentes sources d'informations. À titre d'exemple, l'annexe 10 fournit un total de 47 étudiants pour 20 enseignants alors que les listes des étudiants laissent apparaître un total de 35 étudiants (14

<p>en L1, 15 en L2 et 6 en L3).</p> <p>En l'absence de chiffres clairs sur le nombre d'étudiants, nous pouvons établir de statistiques sur le taux d'encadrement.</p> <p><b>Non Atteint</b></p>
<p><b>Standard 6.05</b> : L'institution veille à l'existence et au fonctionnement d'un service de conseil destiné aux étudiants, aux étudiantes et aux autres personnes intéressées.</p> <p>Appréciation globale du standard :</p> <p>Des services de conseils et d'orientation des étudiants sont offerts aux étudiants, mais notre visite ne nous a pas permis de constater l'existence d'un service dédié. Les activités de services, s'il existe, ne sont pas documentées.</p> <p><b>Non Atteint</b></p>
<p><b>Standard 6.06</b> : L'institution offre un service spécial approprié pour les étudiants(es) en situation de handicap.</p> <p>Appréciation globale du standard :</p> <p>L'établissement est domicilié dans deux bâtiments n'ayant qu'un rez-de-chaussée, aucune disposition n'est à prendre pour accueillir des étudiants souffrant d'un handicap. Il n'existe cependant pas de service dédié aux étudiants en situation de handicap.</p> <p><b>Atteint</b></p>
<p><b>Champ d'évaluation 7 : Infrastructures et équipements</b></p>
<p><b>Standard 7.01</b> : L'institution dispose d'infrastructures et d'équipements permettant la réalisation de ses objectifs de formation et/ou de recherche à moyen et à long terme.</p> <p>Appréciation globale du standard :</p> <p>IADL dispose de 3 salles de cours équipées en tables/chaises, la bibliothèque physique dispose d'un meuble de rangement de quelques ouvrages et mémoires et trois ordinateurs. Elle n'est pas aux normes académiques (pas d'ouvrages académiques couvrant les domaines étudiés). L'EPES-ne dispose pas d'une salle informatique.</p> <p>Les salles des cours sont toutes équipées de brasseurs d'air. Toutefois, elles ne sont pas équipées de tableaux blancs pouvant servir d'écran de projection.</p> <p><b>Non atteint</b></p>
<p><b>Standard 7.02</b> : Les moyens informationnels dont dispose l'institution lui permettent de soutenir un enseignement et/ou une recherche de qualité.</p> <p>Appréciation globale du standard :</p> <p>IADL dispose d'une connexion Wi-Fi fonctionnelle, mais n'a pas de salle d'informatique. La pièce qui fait office de bibliothèque n'est pas fonctionnelle. Le fonds documentaire est faible, inapproprié. Il n'y a pas d'acquisition, les ouvrages sont vieux et tous les champs disciplinaires ne sont pas couverts.</p> <p>Notre visite n'a pas permis d'identifier le responsable de la bibliothèque</p> <p><b>Non atteint</b></p>

<p><b>Standard 7.03</b> : L'institution dispose d'un système de secours visible, communiqué et compris.</p>
<p>Appréciation globale du standard :</p> <p>L'institution ne dispose pas d'une infirmerie ni d'une trousse de premiers secours. Toutefois, les étudiants sont initiés par la Croix-Rouge au secourisme.</p> <p>L'établissement a un extincteur et celui-ci n'est pas aux normes.</p> <p>En dehors de la porte d'entrée sous surveillance permanente d'un gardien, IADL devrait disposer d'une issue de secours autre que l'entrée principale. Une allée servant de chemin d'évacuation dispose d'un muret qui représente un danger en cas de sinistre.</p> <p>L'établissement est très propre, deux techniciennes de surface font le ménage tous les jours.</p> <p><b>Non Atteint</b></p>
<p><b>Champ d'évaluation 8 : Coopération</b></p>
<p><b>Standard 8.01</b> : L'institution noue des contacts aux niveaux national, régional et international. Elle promeut la collaboration avec d'autres institutions d'enseignement supérieur, avec les milieux professionnels et les acteurs sociaux pertinents.</p>
<p>Appréciation globale du standard :</p> <p>Il n'y a pas d'accord formel avec des institutions d'enseignement supérieur.</p> <p>Aucun document traduisant une coopération avec le monde socioprofessionnel n'a été présenté.</p> <p><b>Non atteint</b></p>
<p><b>Champ d'évaluation 9 : Information et communication</b></p>
<p><b>Standard 9.01</b> : Pour prendre ses décisions stratégiques relatives aux offres d'études, à la recherche, à l'engagement et à la promotion des personnels [PER, PATS], la direction de l'institution se fonde sur une information quantitative et qualitative pertinente et récente.</p>
<p>Appréciation globale du standard</p> <p>L'institution a un conseil pédagogique, composé de personnalités scientifiques capables de fournir des informations pertinentes et récentes à la direction pour des prises de décisions stratégiques. À part les PV de réunion de cette cellule, aucun rapport n'est produit par cet organe.</p> <p><b>Non atteint</b></p>
<p><b>Standard 9.02</b> : Tant sur le plan interne qu'externe, l'institution suit une politique de communication et d'information objective, efficace et transparente.</p>
<p>Appréciation globale du standard</p> <p>Sur le plan interne, il existe un tableau d'affichage où les emplois du temps, les notes de service et toute autre information interne sont affichés. La visite a permis de constater que les emplois du temps affichés n'étaient pas ceux de la semaine.</p> <p>Sur le plan externe, notre visite ne nous a pas permis de disposer d'éléments étayant une communication externe. Le rapport auto-évaluation souligne la coopération avec une radio locale.</p> <p><b>Non Atteint</b></p>

## **5. - Points forts**

- Existence d'un statut juridique clair ;
- Existence d'un projet institutionnel bien ficelé soutenu par la volonté et l'ambition de l'équipe dirigeante ;
- Existence d'un plan stratégique et d'un plan de développement ;
- Locaux propres, bien entretenus situés dans un environnement propice ;
- Réseau internet et site web fonctionnels ;
- Satisfaction des étudiants de la formation reçue ;
- Existence d'un protocole d'accord avec la croix rouge qui permet la formation en secourisme de tous les étudiants.

## **6. - Points faibles à améliorer**

- Absence d'un règlement pédagogique affiché destiné aux étudiants ;
- Absence d'un organigramme clair et adapté aux exigences d'une mission d'enseignement supérieur, avec une bonne précision des chaînes de décision ;
- Recrutement de certains étudiants qui n'ont pas le BAC ;
- Absence d'organes de délibération sur les résultats académiques ;
- Absence d'organes de contrôle administratif et de certification des contrôles financiers ;
- Inexistence d'une cellule d'appui à l'insertion ;
- Non-fonctionnalité de la cellule interne d'assurance qualité et du comité de pilotage ;
- Inexistence d'un manuel de procédures ;
- Bibliothèque non conforme aux standards universitaires ;
- Manque de stabilité du personnel PER et PATS ;
- Méconnaissance des règles de parcours académiques par les étudiants due à un défaut d'informations sur certains aspects du LMD ;
- Caractère informel des protocoles d'accord existants avec certaines structures ;
- Inadaptation des processus de sélection des enseignants ;
- Syllabus des cours non disponibles et non remis aux étudiants ;
- Faiblesse de la communication interne ;

## **7. Appréciations générales de l'École**

L'établissement possède des points forts et a satisfait à quelques standards du référentiel. Cependant des améliorations notables sont indispensables en matière de gouvernance universitaire, de procédures écrites et publiées de recrutement des ressources humaines (PER et PATS) et des étudiants, de maîtrise du système LMD, d'infrastructures et de partenariat.

## **8. Recommandations à l'établissement**

- Reprendre et adapter l'organigramme aux missions d'un établissement d'enseignement supérieur ;

- Formalisation des protocoles d'accord existants ;
- Se conformer aux prescriptions de l'agrément provisoire qui n'a pas autorisé des formations de niveau master ;
- Améliorer l'éclairage au niveau de certaines salles de classe [auditorium et salle Thomas SANKARA] ;
- Ouvrir une porte de secours à l'arrière du bâtiment et ajouter un autre extincteur ;
- Rendre visible la boîte de pharmacie de premiers secours ;
- Mettre en place un organe de contrôle de la gestion de la Direction ;
- Instituer des jurys de validation des résultats académiques des apprenants et les faire présider par un enseignant de rang A ;
- Nouer des accords de partenariat formels avec les institutions d'enseignement supérieur nationales et sous régionales et s'affilier aux centres de documentation de ces institutions ; Faire un effort de recrutement de PATS et de PER permanents ;
- Confectionner un règlement intérieur destiné aux étudiants et le rendre visible au tableau d'affichage ;
- Améliorer la qualité des maquettes et les rendre conformes aux normes du système LMD ;
- Insérer dans le plan de développement institutionnel des aspects liés à la recherche.

## **9. Recommandations à l'ANAQ**

- Assister davantage les EPES à la rédaction d'un plan stratégique conforme aux exigences universitaires ;

- Exiger des EPES de se limiter aux formations autorisées dans l'agrément provisoire. Les nouvelles créations se feront après agrément définitif.

**NB.** Ce présent rapport, à l'exception du point 10, a fait l'objet d'une lecture contradictoire par les responsables d'IADL. Des amendements ont été faits au rapport des évaluateurs externes qui décident toutefois de maintenir leur rapport. Les amendements sont annexés à cette présente version V4.

## **10. Proposition d'avis**

**Agrément définitif non recommandé**

## ANNEXES

### ANNEXE 1 : Réponse d'IADL au rapport des experts

*Réponse d'IADL au Standard 1.05 : L'institution dispose d'un système d'assurance qualité.*

Nous avons fourni l'acte de nomination du responsable de la CIAQ et leurs recommandations sont prises en compte pour améliorer les conditions d'apprentissage. Mais il reste clair qu'il faut améliorer la fonctionnalité et la traçabilité des décisions prises.

*Réponse d'IADL au Standard 2.01 : L'institution offre des enseignements conduisant à l'obtention de diplômes académiques ou professionnels avec des objectifs d'études et de formation déterminés. Ils s'intègrent dans l'offre d'études et de formation supérieure existante dans l'institution et au niveau national ou la complètent de façon judicieuse.*

L'IADL offre également des formations à la carte à un public professionnel évoluant dans les organisations avec une valorisation des acquis professionnels. Des jeunes ayant un niveau de terminale sont formés au métier de facilitateur de développement et communautaire. Ces jeunes préparent un Diplôme de Technicien Supérieur en Gestion de projet de développement communautaire autorisé par le ministère de l'enseignement technique et de la Formation professionnelle.) et des Masters professionnels. Ces formations conduisent à l'obtention de la licence et au master.

*Réponse d'IADL au Standard 2.02 : L'institution participe aux échanges nationaux et internationaux d'étudiant(e)s, d'enseignants.*

Les universités ont été contactées et des lenteurs ont été observées sur leurs réactions. L'accréditation de l'institut et de ses programmes est aussi une condition souvent exigée.

*Réponse d'IADL au Standard 3.02 : l'institut garantit l'intégration des connaissances scientifiques actuelles dans la formation*

En termes d'intégration de connaissances scientifiques nouvelles, nous avons introduit dans nos programmes les budgets participatifs, la participation au développement économique local, les groupes d'épargne pour le changement, la participation responsable et citoyenne. L'adoption de ces domaines de connaissances a été facilitée par l'organisation de colloques, de conférences, et de tables rondes par l'Institut.

*Réponse d'IADL au Standard 6.01 : Les conditions et les procédures d'admission dans les programmes d'études et de formation de l'institution sont conformes aux textes et publiées.*

L'équivalent au Baccalauriat est le diplôme de BT agricole préparé au niveau de l'école des agents techniques de développement rural. Ces derniers doivent avoir trois années d'expérience professionnelle. Ils sont même recrutés à l'ISFAR de l'Université de Thiès avec trois spécialités : Eaux et forêts, Agriculture et Élevage.

Les candidats ayant le niveau du Baccalauréat préparent un Diplôme de Technicien supérieur, diplôme autorisé par le ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle dans le cadre de la promotion des métiers du développement local, rural et communautaire. En somme, nous faisons une nette distinction entre le parcours LP et le parcours DTS et sommes prêts à renoncer au parcours DTS).

*Réponse d'IADL au Standard 6.04 : Les taux d'encadrement doivent permettre que les objectifs de formation de l'institution et de chacune des unités qui la composent puissent être atteints.*

Les 47 étudiants concernent le parcours Licence professionnelle et la formation en DTS.

*Réponse d'IADL au Standard 6.05 : L'institution veille à l'existence et au fonctionnement d'un service de conseil destiné aux étudiants, aux étudiantes et aux autres personnes intéressées.*

Les activités de ce service sont portées par l'assistance de direction chargée de la communication et le responsable du Service Administratif.

*Réponse d'IADL Standard 7.01 : L'institution dispose d'infrastructures et d'équipements permettant la réalisation de ses objectifs de formation et/ou de recherche à moyen et à long terme.*

Les trois salles de classe disposent de tableaux blancs, et la bibliothèque est à l'étape de projet. L'institut dispose de trois vidéoprojecteurs munis chacun d'un écran de projection.

*Réponse d'IADL au Standard 9.02 : Tant sur le plan interne qu'externe, l'institution suit une politique de communication et d'information objective, efficace et transparente.*

Le changement était guidé par les circonstances de la visite. Le Directeur général et le Directeur pédagogique en tant qu'enseignant devaient avoir cours et l'autre enseignant était empêché. Ainsi pour garder les étudiants à l'école en vue de leur mettre à la disposition de l'équipe d'évaluateur en cas de besoin, ce changement sur les emplois du temps est effectué.

## **Annexe 2 : Listes des PER, PATS et étudiants interrogés.**

### **Liste des PER interrogés**

<b>Prénom(s)</b>	<b>Nom</b>	<b>Enseignement</b>
Abdoul Aziz	NDiaye	communication et mobilisation sociale
Isseu	Ndoye	Sociologie
Ibrahima	Niang	Techniques d'expression administrative

### **Liste des PATS interrogés**

<b>Prénom(s)</b>	<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
Caroline	Minette	assistante de Direction
Mamadou Mansour	Ciss	Directeur pédagogique
Fati Djadji	Seck	Responsable administratif
El hadj Galaye	Fall	Directeur Administratif et Financier
Barthélemy	Ndione	Agent de sécurité

### **Liste des étudiants interrogés**

<b>Prénom(s)</b>	<b>Nom</b>	<b>Classe</b>
Papa Makha Nguer	Seck	LP1
Oumy	Badji	LP3
Mame Diarra	Fall	LP1
Mame maguette	Gueye	LP1
Thérese Ken	Diouf	LP1
Joelle Ndaw	Faye	LP1
Birane	Ndiaye	LP1
Dieumbe	Seck	LP3
Daba	Fall	LP3
Tabara	Aidara	LP2
Adama Awa	Baldé	LP2
Jean Michel	Samb	LP2